

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 19 mars 2018 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Messieurs les conseillers : Yvon Laroche
Claude Paulin
Adam Rousseau
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

Ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe : Nicole Garant

Il y a 18 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance ;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour ;
- 3.0 Adoption de l'avis de convocation ;
- 4.0 Ressources Humaines ;
- 5.0 Contrat de travail de l'agent de développement aux loisirs ;
- 6.0 Embauche temporaire ;
- 7.0 Remplacement – réseau égout ;
- 8.0 Période de questions (15 minutes) ;
- 9.0 Levée de la séance.

085-03.2018 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document.

ADOPTION : 6 POUR

086-03.2018 3.0 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation soit adopté.

ADOPTION : 6 POUR

087-03.2018 4.0 RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE la municipalité a réévalué ses besoins et ses attentes quant au poste d'inspecteur en bâtiments, en environnement et aux travaux publics ;

ATTENDU QUE suite à des discussions intervenues entre les représentants autorisés de la Municipalité, les représentants syndicaux et Monsieur Jocelyn Leroux, les parties en sont venues à une entente en vertu de laquelle il est mis fin à l'emploi de l'inspecteur en bâtiments, en environnement et aux travaux publics ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces mêmes discussions, les parties ont convenu du versement d'une indemnité de terminaison d'emploi à Monsieur Jocelyn Leroux ;

ATTENDU QUE l'entente conclue entre les parties est conditionnelle à ce qu'elle soit entérinée par la Municipalité et qu'une résolution soit adoptée en ce sens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à la majorité des conseillers :

D'ENTÉRINER l'entente intervenue entre la Municipalité et Monsieur Jocelyn Leroux ;

DE VERSER à Monsieur Jocelyn Leroux une somme brute de 27 649,96\$ à être versée selon les modalités et conditions négociées entre les parties ;

QUE le conseil municipal autorise le versement de la somme due conformément aux modalités et conditions négociées entre les parties ;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Monsieur Gérard Messier et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne à signer tous les documents nécessaires afin de confirmer l'entente intervenue entre la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, Monsieur Jocelyn Leroux et le SCFP, section locale 4833.

**ADOPTION : 4 POUR
2 CONTRE**

Messieurs les conseillers Yvon Larochelle, Claude Paulin, Adam Rousseau et Alexandre Roy votent pour.

Messieurs les conseillers Michel Frappier et Antoine Simard-Lebrun votent contre.

Monsieur le maire, Gérard Messier explique que l'agent de développement aux loisirs est un employé à contrat déterminé depuis 4 ans. L'employé a été rencontré et suite à des événements dans la dernière année et aussi dans les dernières années, le conseil municipal a décidé de ne pas reconduire son contrat qui est échu depuis le 31 décembre 2017. Une entente est intervenue entre les parties. Son contrat se terminera le 06 avril prochain.

088-03.2018 5.0 CONTRAT DE TRAVAIL DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT AUX LOISIRS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à la majorité des conseillers d'accepter les termes

de l'entente convenue avec l'agent de développement aux loisirs, telle que présentée aux membres du conseil municipal ;

ET d'autoriser Monsieur le maire, Gérard Messier et Monsieur le conseiller Alexandre Roy à signer cette entente valide du 01 janvier au 06 avril 2018.

**ADOPTION : 5 POUR
1 CONTRE**

Messieurs les conseillers Yvon Larochelle, Claude Paulin, Adam Rousseau, Alexandre Roy et Michel Frappier votent pour.

Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun vote contre.

089-03.2018 6.0 REMPLACEMENT TEMPORAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à la majorité des conseillers d'autoriser l'embauche temporaire de Monsieur Fateh Amarouche à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour l'émission de permis.

**ADOPTION : 5 POUR
1 CONTRE**

Messieurs les conseillers Yvon Larochelle, Claude Paulin, Adam Rousseau, Alexandre Roy et Michel Frappier votent pour.

Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun vote contre.

*** Monsieur le maire, Gérard Messier mentionne que Monsieur Fateh Amarouche viendra sur une base temporaire en attendant le remplacement permanent de l'inspecteur municipal.

*** Monsieur le conseiller Yvon Larochelle demande que l'on présente Monsieur Fateh Amarouche. Madame Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe mentionne que Monsieur Amarouche a remplacé Monsieur Dominik Faucher lors de congé de paternité et il est inspecteur à la Municipalité de Saint-Denis-De-Brompton.

*** Monsieur le maire, Gérard Messier explique que l'inspecteur est embauché sur une base temporaire et ne pouvait pas accomplir les tâches reliées au réseau d'égout. Monsieur Messier présente la compagnie Aquatech Inc. qui est spécialisée en réseau d'égout et qui a des mandats en Estrie.

090-03.2018 6.0 REMPLACEMENT – RÉSEAU ÉGOUT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à la majorité des conseillers d'autoriser temporairement la compagnie Aquatech Inc. pour effectuer la surveillance et l'entretien du réseau d'égout.

**ADOPTION : 5 POUR
1 CONTRE**

Messieurs les conseillers Yvon Larochelle, Claude Paulin, Adam Rousseau, Alexandre Roy et Michel Frappier votent pour.

Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun vote contre.

Monsieur le maire, Gérard Messier précise que les questions doivent être seulement sur les sujets de cette séance. Monsieur Messier présente Me Martin Brunet, avocat de la firme Monty, Sylvestre, conseillers juridiques Inc. qui répondra aux questions relatives à la fin d'emploi de l'inspecteur municipal.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Madame Marjolaine Gagné demande les motifs et les raisons du congédiement de l'inspecteur municipal. Monsieur le maire, Gérard Messier et Me Brunet répondent.

Madame Marjolaine Gagné demande l'impact sur les dossiers en cours. Monsieur le maire, Gérard Messier indique que les dossiers seront traités selon un ordre de priorité et d'urgence. Le remplacement de l'inspecteur devrait se faire assez rapidement.

Madame Marjolaine Gagné demande la définition du mot « urgence » pour les dossiers. Monsieur le maire, Gérard Messier laissera l'inspecteur juger des priorités. L'inspecteur est en mesure selon son expérience de prioriser les dossiers. Madame Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe ajoute qu'elle aidera l'inspecteur à classer les dossiers selon leur priorité.

Madame Marjolaine Gagné ajoute que cela donnera encore des raisons pour ne pas régler les dossiers.

2^e Monsieur Antoine Trudeau demande pourquoi la municipalité a engagé la compagnie Aquatech Inc. Il se demande pourquoi la municipalité n'a pas engagé localement. Il demande les raisons pour lesquelles la municipalité a penché vers cette compagnie.

3^e Monsieur Jacques Dion discute de son dossier.

4^e Monsieur Jocelyn St-Laurent n'est pas d'accord avec l'embauche de l'inspecteur par intérim.

5^e Monsieur Alain Dion questionne Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun concernant l'exercice de son vote concernant l'inspecteur municipal.

6^e Madame Rose-Aimé Boileau pose la question si l'agent de développement aux loisirs sera remplacé éventuellement ? Mme Boileau demande si le comité de loisirs prendra la relève des dossiers de loisirs. Monsieur le conseiller, Adam Rousseau dit qu'une ressource en loisir est nécessaire. Le comité de loisirs aidera à tenir les activités en attendant l'embauche d'une nouvelle ressource. La municipalité est en étude de sa structure. On ne sait pas encore comment ce poste sera établi. Monsieur le maire, Gérard Messier ajoute que le remplacement des deux employés est à l'ordre du jour du prochain comité de travail.

7^e Monsieur Jocelyn St-Laurent demande des précisions sur les dossiers déjà déposés en urbanisme et commente.

8^e Monsieur Antoine Trudeau demande si l'inspecteur va travailler 40 heures à son emploi et venir se faire 12 heures par semaine à son choix. Monsieur le

maire Gérard Messier l'informe que selon les besoins seulement, il viendra au bureau.

Monsieur le conseiller Adam Rousseau précise que la municipalité ne peut embaucher un inspecteur quand les procédures ne sont pas encore terminées pour la fin d'emploi d'un employé.

091-03.2018 9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h35.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe